



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent quatrième session

Rome, 25-29 octobre 2010

**PRIORITÉS RELATIVES AUX ACTIVITÉS TECHNIQUES DE
L'ORGANISATION DURANT L'EXERCICE 2012-13**

Pour toute question concernant le contenu de ce document, veuillez vous adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur, Bureau central de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +3906 5705 5324

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

- À sa session d'avril 2010, le Comité du Programme a demandé au Secrétariat de préparer un document de synthèse à partir des résultats des conférences régionales et des comités techniques en ce qui concerne les priorités, en y indiquant clairement les domaines pour lesquels des recentrages auront été recommandés, afin de faciliter le débat lors de la session d'octobre.
- Au moment de la rédaction du présent rapport, quatre des réunions des conférences régionales et quatre des réunions des comités techniques de la FAO ont eu lieu en 2010. Les conclusions de ces réunions concernant l'établissement d'un rang de priorités pour les activités de l'Organisation sont présentées sous une forme synthétique dans le présent document.
- Les conférences régionales ont identifié les domaines d'action prioritaire régionaux selon divers niveaux de spécificité. Toutes les actions prioritaires recensées contribuent aux résultats organisationnels de la FAO et constituent une base permettant d'orienter les activités de l'Organisation aux niveaux national, sous-régional et régional au cours du prochain exercice biennal.
- Les comités techniques ont porté leur attention sur les priorités définies à l'intérieur des objectifs stratégiques et indiqué les domaines prioritaires qui méritaient une attention particulière à l'intérieur de chaque objectif stratégique, sans préciser pour autant lesquels étaient moins prioritaires.
- En donnant des orientations au Conseil sur l'établissement des priorités, c'est-à-dire les choix relatifs s'appliquant aux activités techniques de l'Organisation, le Comité du Programme souhaitera peut-être examiner la nécessité d'adapter les cadres de résultats du PMT/PTB, notamment l'application des fonctions essentielles et tout changement de priorité entre les objectifs et les résultats organisationnels et à l'intérieur de ceux-ci, en se fondant sur la définition des priorités régionales et techniques et en tenant compte des nouveaux problèmes et défis, des résultats de l'exécution à ce jour et de l'application des fonctions essentielles.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ DU PROGRAMME

- **Résultats organisationnels.** Plusieurs observations soumises par les comités techniques pourraient avoir des répercussions à l'intérieur des objectifs stratégiques et entraîner des ajustements de la conception et de l'équilibre relatif des résultats organisationnels. Le Comité du Programme souhaitera peut-être examiner sélectivement et approuver les recommandations les plus pertinentes soumises par les comités techniques et qui devront être prises en compte dans l'élaboration du prochain PTB.
- **Résultats régionaux.** Les incidences des avis exprimés par les conférences régionales devront être examinées compte tenu des contributions nationales, sous-régionales et régionales aux résultats organisationnels concernés. Le Comité du Programme souhaitera peut-être examiner les domaines d'action prioritaire régionaux qui devront être pris en compte dans l'élaboration du PTB.
- **Fonctions essentielles.** Le choix des fonctions essentielles à appliquer, l'intensité d'une telle application au moyen d'outils de base et les complémentarités nécessaires entre les différentes fonctions essentielles pour produire des résultats efficaces sont un aspect important de l'élaboration des résultats organisationnels. Le Comité du Programme souhaitera peut-être donner un avis sur l'application pertinente des fonctions essentielles à prendre en compte dans l'élaboration du prochain PTB.

I. Introduction

1. À sa session d'avril 2010, le Comité du Programme a examiné un document qui récapitulait le nouveau contexte de l'établissement des priorités pour les activités techniques de l'Organisation¹. Le document décrivait également le processus mis en place au cours de l'exercice biennal actuel ainsi que le calendrier permettant aux organes directeurs (en particulier les conférences régionales et les comités techniques de la FAO) de donner des avis sur les priorités pouvant contribuer à l'élaboration de propositions pour le PTB de l'exercice 2012-13. Sur cette base, le Comité: « *a demandé au Secrétariat de rédiger un document de synthèse à partir des résultats des conférences régionales et des comités techniques en ce qui concerne les priorités, en y indiquant clairement les domaines pour lesquels des recentrages auront été recommandés, afin de faciliter le débat lors de la session d'octobre* »².

2. Au moment de la rédaction du présent document, quatre des conférences régionales de la FAO ont été tenues: du 26 au 30 avril 2010 à Panama (Panama) pour la Conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes; du 3 au 7 mai à Luanda (Angola) pour la Conférence régionale pour l'Afrique; du 13 au 14 mars 2010 à Erevan (Arménie) pour la Conférence régionale pour l'Europe; et du 27 septembre au 1^{er} octobre à Gyeongju (République de Corée) pour la Conférence pour l'Asie et le Pacifique. Quatre sessions des comités techniques ont eu lieu: dans la semaine du 14 au 19 juin pour le Comité de l'agriculture et le Comité des produits; du 4 au 8 octobre pour le Comité des forêts; du 11 au 14 octobre et le 16 octobre pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Les conclusions de ces réunions concernant l'établissement d'un rang de priorités pour les activités de l'Organisation sont résumées dans le présent document. Une autre session du Comité du Programme est prévue les 8 et 9 février 2011 pour examiner les rapports sur les priorités soumis par la Conférence régionale pour le Proche-Orient et le Comité des pêches, qui se tiendront respectivement du 4 au 8 décembre 2010 et du 31 janvier au 4 février 2011.

3. Le Comité souhaitera peut-être noter que, conformément à ses propres recommandations d'avril 2010, le Conseil a approuvé à sa session de mai 2010 des mesures pour faire en sorte que les conférences régionales et les comités techniques donnent des avis structurés sur les priorités³. Le Président indépendant du Conseil a donc pu, dans son nouveau rôle de facilitation, donner des avis aux conférences régionales susmentionnées sur la manière de formuler clairement des recommandations concernant les domaines d'action prioritaire régionaux. Le Président indépendant du Conseil a également facilité une réunion des présidents du Comité du Programme et des comités techniques sur l'approche à adopter pour débattre des priorités à leurs sessions de 2010.

4. Le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI) a également reçu un rapport intérimaire sur la question de l'établissement des priorités à sa réunion du 23 juin 2010. Le CoC-EEI a confirmé les orientations précédentes du Comité du Programme et du Conseil, et les Membres ont de nouveau souligné que l'amélioration du processus d'établissement des priorités était une action à long terme et que le cycle d'établissement des priorités pour l'exercice biennal 2012-13 serait un cycle de transition.

II. Point de départ aux débats dans les conférences régionales et les comités techniques

5. Un point intitulé « *Exécution du PTB 2010-2011 et domaines d'action prioritaire pour la région durant l'exercice à venir* » a été ajouté à l'ordre du jour de chaque conférence régionale. Les documents d'appui du Secrétariat visent à: présenter le nouveau Cadre stratégique et les principes renforcés de l'approche fondée sur les résultats en vigueur à la FAO; rappeler les

¹ PC 103/4.

² CL 139/4 paragraphe 12.

³ CL 139/REP paragraphe 21.

priorités régionales pour l'exercice 2010-2011; et présenter les domaines d'action prioritaire de la FAO dans la région proposés pour le prochain exercice biennal tels qu'ils sont formulés par le bureau régional concerné⁴. Les priorités proposées sont énoncées en termes généraux correspondant aux objectifs stratégiques du PTB. Les débats sur les priorités s'appuieront également sur d'autres documents portant sur des questions techniques et soumis aux conférences régionales.

6. De même, chaque comité technique a inscrit à l'ordre du jour de ses sessions un point invitant les participants à établir des priorités à l'intérieur des objectifs stratégiques pertinents. Le document préparé par le Secrétariat pour la vingt-deuxième session du Comité de l'agriculture (16-19 juin) et intitulé « *Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-2013: priorités et résultats* »⁵ appliquait les recommandations du Comité du Programme pour ce qui est de la présentation. Il proposait des recentrages à l'intérieur de chaque objectif stratégique intéressant le Comité, en commençant par les cadres de résultats approuvés dans le PMT 2012-13 et le PTB 2010-11, et en tenant compte des questions nouvelles et des enseignements tirés de la planification opérationnelle initiale et des principales évaluations. Compte tenu du mandat très large du Comité de l'agriculture, le document passait en revue un grand nombre d'objectifs stratégiques (A, B, D, F, G, H, I, K et L). Un document analogue a été élaboré pour la vingtième session du Comité des forêts (du 4 au 8 octobre) portant sur l'objectif stratégique E.

7. Le Comité des produits a examiné à sa soixante-huitième session un document intitulé « *Questions clés sur les marchés internationaux de produits et activités prioritaires* »⁶ concernant essentiellement l'objectif stratégique G, mais aussi les objectifs stratégiques H et I. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a examiné à sa trente-sixième session son propre programme de travail et budget, établi pour appuyer les rôles et les objectifs présentés dans le document relatif à sa réforme⁷. Le CSA doit élaborer un cadre fondé sur les résultats et aligné sur les priorités organisationnelles des institutions dont le siège est à Rome. Ce document sera examiné lors de la prochaine session du CSA en 2011.

III. Conclusions des débats

8. Les Annexes 1 et 2 donnent un aperçu des observations et des recommandations relatives aux processus d'établissement des priorités et aux priorités de fond telles qu'elles ont été formulées lors des quatre sessions des conférences régionales et des quatre sessions des comités techniques qui ont eu lieu d'avril à octobre 2010.

9. Les participants aux sessions ont en général souligné la nécessité d'établir des priorités concernant les activités de l'Organisation, compte tenu notamment des ressources limitées, et formulé des recommandations visant à améliorer le processus et la documentation en s'appuyant sur les rapports d'exécution fondés sur les résultats qui seront disponibles aux prochaines sessions, et sur l'application des fonctions essentielles de la FAO.

10. Les conférences régionales ont identifié des domaines d'action prioritaire régionaux présentant divers niveaux de spécificité. La Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a reconnu que les débats collectifs pour recenser les priorités de chaque sous-région avaient contribué d'une manière importante aux programmes de travail de la FAO dans la région. Les autres conférences régionales ont approuvé les domaines d'action prioritaire au niveau régional tandis que la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique s'est appuyée sur un cadre des priorités régionales sur dix ans élaboré suite à de vastes consultations ayant eu lieu au cours de l'exercice biennal précédent. Tous les domaines d'action prioritaire identifiés contribuent aux résultats organisationnels de la FAO et constituent une base permettant d'orienter les activités de l'Organisation aux niveaux national, sous-régional et régional au cours du prochain exercice biennal.

⁴ ARC/10/5, APRC/10/8, ERC/10/5, LARC/10/9.

⁵ COAG/2010/2.

⁶ CCP 10/Inf.8.

⁷ CFS:2010/5 Rev.1.

11. Les comités techniques ont porté leur attention sur les priorités définies à l'intérieur des objectifs stratégiques. Le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts ont conclu que les domaines qui pourraient être prioritaires à l'intérieur des objectifs stratégiques devraient être définis plus clairement à l'avenir. Les comités ont néanmoins désigné dans leurs rapports les domaines prioritaires qui méritaient une attention particulière à l'intérieur de chaque objectif stratégique, sans pour autant préciser lesquels étaient moins prioritaires.

IV. Points à considérer dans l'établissement des priorités

12. Sur la base des travaux des conférences régionales et des comités techniques, un certain nombre de considérations ont été extraites et soumises pour examen au Comité du Programme afin de permettre à celui-ci de proposer des orientations sur les priorités pour 2010-13.

Point de départ

13. Le Cadre stratégique 2010-19 et les Plan à moyen terme 2010-13 et Programme de travail et budget 2010-11 (PMT/PTB) approuvés par la dernière Conférence renferment déjà des choix de priorité, tant au sein du Secrétariat dans la mise en forme des propositions associées qu'au niveau des organes directeurs – on rappellera à ce propos les discussions approfondies ayant présidé à la formulation des objectifs stratégiques et à la définition des résultats de l'Organisation. La Conférence de novembre 2009 a approuvé une ouverture de crédit budgétaire et alloué des ressources aux fins des objectifs stratégiques et fonctionnels. Pour atteindre les résultats de l'Organisation, le Programme de travail approuvé est allé plus loin dans l'allocation de ces ressources et y a ajouté les contributions volontaires estimées, ce qui constitue l'ultime manifestation de la définition des priorités.

14. Dans sa réflexion sur les orientations à soumettre au Conseil sur l'établissement des priorités, c'est-à-dire des choix à opérer entre divers domaines d'activité techniques de l'Organisation, le Comité du Programme pourrait se demander s'il est nécessaire d'ajuster les cadres de résultats du PMT/PTB et s'interroger, notamment, sur l'application des fonctions essentielles et sur les éventuels changements de priorité à apporter, au sein des objectifs et résultats de l'Organisation et entre ceux-ci, en raison des priorités régionales et techniques exprimées, de l'apparition de nouveaux défis ou problèmes, des résultats de l'exécution à la date considérée et de l'application révisée des fonctions essentielles.

Orientations utiles à intégrer dans la formulation du PTB 2012-13

15. Résultats de l'Organisation. Plusieurs observations faites par les comités techniques pourraient avoir des répercussions sur les différents objectifs stratégiques, conduisant à un affinement de la conception et de l'équilibre relatif des résultats de l'Organisation constitutifs. Le Comité du Programme pourrait examiner de façon sélective et approuver les recommandations les plus pertinentes formulées par ces comités, de façon qu'elles soient intégrées à la rédaction du prochain PTB.

16. Résultats régionaux. L'incidence des opinions exprimées par les conférences régionales devra être examinée au regard des contributions aux résultats applicables de l'Organisation qui sont générées aux différents niveaux: région, sous-région et pays. La direction doit mettre en place à partir d'octobre 2011 des équipes stratégiques multidisciplinaires régionales sous la conduite des représentants régionaux, dans le but de définir les résultats à cet échelon selon un processus consultatif, en s'appuyant sur les conclusions des conférences régionales. Les résultats régionaux se définissent comme la contribution notable et mesurable aux résultats correspondants de l'Organisation des bureaux régionaux et sous-régionaux et des bureaux de pays. Ces résultats faciliteront une réponse coordonnée dans les domaines d'action prioritaire de chaque région. Après consultation avec l'équipe stratégique travaillant à l'échelle institutionnelle, tout affinement nécessaire émergeant de ce processus « agrégatif » sera retenu dans la formulation du résultat de l'Organisation pour le PTB 2012-13. Le Comité du Programme pourrait examiner les domaines d'action prioritaire régionaux à prendre en compte lors de la rédaction du prochain PTB.

17. Fonctions essentielles. Les conférences régionales et les comités techniques appellent le plus souvent pour des raisons communes à renforcer l'application des *fonctions essentielles* de l'Organisation. Ces fonctions sont les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats, compte tenu des avantages comparatifs de l'Organisation. Elles consistent à:

- a) fournir des perspectives à long terme et jouer un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation des tendances en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, de pêches et de foresterie;
- b) stimuler l'établissement, la dissémination et l'application d'informations et de connaissances, y compris des statistiques;
- c) négocier des instruments internationaux, établir des normes et directives volontaires, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et favoriser leur mise en œuvre;
- d) élaborer des options et avis en matière de politiques et stratégies;
- e) fournir un appui technique pour: favoriser le transfert de technologies; servir de catalyseur du changement; renforcer les capacités, en particulier pour les institutions rurales;
- f) engager des actions de plaidoyer et de communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir la reconnaissance mondiale des actions requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO;
- g) favoriser l'adoption d'approches interdisciplinaires et novatrices intégrées dans les travaux techniques de l'Organisation et dans les services d'appui;
- h) travailler dans le cadre de partenariats et d'alliances vigoureux lorsqu'une action conjointe est nécessaire.

18. Le PMT/PTB (paragraphe 36 à 64) illustre bien l'application pratique des fonctions essentielles, et présente sous forme de tableau la combinaison de ces fonctions sous-tendant de chacun des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation y afférents. Il est particulièrement utile de comprendre quelles sont celles à utiliser pour mettre en œuvre les résultats de l'Organisation, car cela donne une idée de la manière dont la FAO exploite ses avantages comparatifs pour résoudre les problèmes de développement rencontrés à ce niveau.

19. Le choix des fonctions essentielles à appliquer, l'intensité avec laquelle ces actions doivent être menées à l'aide des principaux outils et les nécessaires complémentarités entre ces fonctions pour produire des résultats efficaces représentent une dimension importante de la formulation des résultats de l'Organisation. Le Comité du programme pourrait souhaiter donner un avis sur l'application des fonctions essentielles à prendre en compte dans la formulation du prochain PTB.

Évolution du processus d'établissement des priorités

20. Il est entendu que l'adoption du nouveau cadre fondé sur les résultats demande de la part de la direction et des organes directeurs du temps pour ajuster, adapter et incorporer les nouvelles méthodes de travail. Étant donné la nature évolutive du processus d'établissement des priorités, on s'attend à ce que, avec le temps, une plus grande expérience du nouveau modèle et un appui actif de la direction, les orientations que formulent les organes directeurs contiennent des indications plus spécifiques et plus concrètes des domaines de travail prioritaires liés aux résultats de l'Organisation, y compris des recommandations sur les moyens d'appliquer plus efficacement les fonctions essentielles de l'Organisation.

**ANNEXE 1: EXTRAITS DES RAPPORTS DES QUATRE CONFÉRENCES RÉGIONALES TENUES D'AVRIL À OCTOBRE 2010
ET LIÉES AUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE AU PLAN RÉGIONAL**

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
1. Processus et documentation			
La Conférence: ▪ a reconnu combien il était important de réaliser pour la première fois un cycle complet de planification dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et elle s'est engagée à contribuer à ce processus. ▪ a reconnu que les réflexions des groupes chargés de définir les priorités de chaque sous-région ont notablement contribué à l'élaboration du plan de travail de la FAO pour la région. ▪ a recommandé que, dorénavant, le Comité technique soit autorisé à organiser les réunions sous-régionales plus tôt, suffisamment longtemps avant la Conférence régionale.	La Conférence: ▪ s'est félicitée de la cohérence entre les domaines prioritaires proposés et les objectifs du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA); ▪ a recommandé à la FAO de veiller à ce que suffisamment de données soient disponibles pour que les résultats puissent être suivis d'ici à la fin de 2013.	La Conférence: ▪ a déclaré espérer que les domaines d'action prioritaire au plan régional aideraient le Bureau régional pour l'Europe à mettre au point des programmes et des instruments opérationnels coordonnés et ciblés pour les activités de la FAO dans la région, y compris par la collaboration avec des partenaires et la mobilisation de ressources; ▪ a souligné que le document de travail ne fournissait pas tous les éléments nécessaires à une réflexion approfondie sur les domaines d'action prioritaire dans la région pour l'exercice courant et le suivant; ▪ a pris acte que le processus d'établissement de priorités était une activité en cours à laquelle participaient les Membres et le Secrétariat et qu'on attendait des améliorations dans les documents à venir; ▪ a déclaré attendre à l'avenir un	La Conférence: ▪ a déclaré être consciente que la mise en œuvre du nouveau cadre axé sur les résultats de la FAO était en cours, puisqu'elle n'avait commencé qu'en 2010; ▪ s'est félicitée de ce que, dès que le cycle complet de planification axée sur les résultats serait en place, elle pourrait s'attendre à recevoir, pour la prochaine session (2012), des rapports de situation tenant compte des indicateurs et des objectifs de résultats définis lors du précédent exercice (2010-11), des informations sur les plans opérationnels pour l'exercice en cours (2012-13), et des propositions de domaines d'action prioritaire pour l'exercice suivant (2014-15); ▪ a demandé que ces rapports contiennent des indications sur les allocations et les dépenses budgétaires par résultat régional, et sur les progrès réalisés dans le recours au Cadre de programmation par pays (anciennement Cadre national sur les priorités à moyen terme) pour guider les travaux de la FAO à l'échelle des pays. ▪ a noté que les activités prévues pour 2010-11 et 2012-13 étaient exhaustives et qu'elles

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
		document précisant et analysant, entre autres, les défis à relever et les carences; ▪ a indiqué qu'il fallait prendre en compte les résultats des consultations non formelles, comme par exemple de celle qui a eu lieu à Budapest en mars 2010; ▪ a indiqué qu'il fallait définir les domaines d'action prioritaire régionaux par rapport à des indicateurs dans les cadres de résultats, en cherchant des possibilités d'utilisation des ressources au titre du Programme de coopération technique (PCT) et en tirant un parti maximum des contributions volontaires; ▪ a demandé que les activités prioritaires proposées soient ventilées plus en détail pour chaque objectif stratégique et que soient indiqués les financements nécessaires sur les crédits au titre du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, y compris moyennant des partenariats; ▪ a suggéré que ces informations soient produites par le Secrétariat et le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture, travaillant en concertation plus étroite et faisant office de forum formel entre les sessions.	contribuaient à l'obtention de presque tous les résultats de l'Organisation, mais qu'il était difficile d'en dégager des priorités détaillées; ▪ a recommandé que soit réexaminé l'établissement du calendrier des prochaines sessions de la Conférence régionale, afin de garantir que les débats et examens nécessaires puissent avoir lieu avant que la Conférence de la FAO ne se prononce sur le Programme de travail et budget; ▪ a encouragé le Bureau régional de la FAO à collaborer étroitement avec d'autres partenaires du développement et organisations régionales à la définition des priorités et à l'identification de possibilités de synergies, afin de rendre l'exécution des programmes plus efficace dans la région.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
2. Domaines d'action prioritaire au plan régional			
■ a fait sien le rapport sur l'exécution du Programme de travail et budget 2010-2011 et les suggestions sur les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région pour l'exercice 2012-2013. La sous-région des Caraïbes: ■ a défini les priorités suivantes: ○ gestion des risques; ○ sécurité alimentaire et nutritionnelle; ○ semences certifiées et de qualité; ○ santé et innocuité; ○ changement climatique; ○ maladies transfrontières. ■ a cerné d'autres questions devant être prises en compte: ○ assurance agricole; ○ crédit dans le domaine de l'agriculture; ○ coopération Sud-Sud; ○ appui de la FAO en faveur de l'accès aux financements existants pour la sécurité alimentaire. ■ a souligné qu'il était nécessaire que la FAO mette en place un programme spécifique	■ a approuvé les domaines prioritaires pour 2010-2011 et 2012-2013 comme proposé par le secrétariat, en prenant en compte les besoins des sous-régions et des pays: ○ favoriser la croissance durable de la production agricole et la diversification des cultures; ○ promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, y compris la terre et l'eau, les ressources halieutiques et les forêts; ○ favoriser l'accès aux marchés et les mesures sanitaires, et, partant, le commerce; ○ stimuler la gestion des informations et des connaissances; ○ intégrer la préparation à l'éventualité d'une situation d'urgence et la gestion des risques et ○ formuler et mettre en œuvre des politiques agricoles efficaces, tout en intégrant la question transversale de l'équité hommes-femmes;	■ est convenue qu'il était raisonnable de maintenir les domaines d'action prioritaire actuels durant l'exercice 2012-2013, comme prévu dans le PMT quadriennal, étant entendu que les priorités pourraient être ajustées en fonction des urgences qui pourraient se présenter, des situations nouvelles liées à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et des partenariats qui pourraient se constituer; ■ a souligné qu'il fallait donner la priorité aux activités régionales comportant des éléments de plaidoyer, d'appui à l'élaboration des politiques, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de débat neutres, dans les domaines d'action suivants: ○ données et statistiques de base au niveau mondial; ○ aide à l'élaboration de politiques nationales dans les domaines économique et social et dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de sorte que les attentes déterminées au niveau mondial en ce qui les	■ a approuvé les cinq domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Asie et Pacifique pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013, à savoir: i) renforcer la sécurité nutritionnelle et alimentaire; ii) stimuler la production agricole et le développement rural; iii) promouvoir l'utilisation et la gestion équitables, durables et productives des ressources naturelles; iv) améliorer la capacité de se préparer et d'intervenir pour faire face aux menaces et aux urgences agricoles et alimentaires; et v) s'adapter aux effets du changement climatique sur la sécurité nutritionnelle, alimentaire et agricole. ■ a prié instamment le Secrétariat de cibler davantage les activités prévues, en tenant pleinement compte des avantages comparatifs de la FAO, et a suggéré qu'un accent particulier soit mis sur les domaines d'activité suivants: i) intensification et diversification durables des cultures pour améliorer la productivité; ii) maladies transfrontières des végétaux et des animaux et interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles; iii) ressources génétiques; iv) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; v) sécurité sanitaire des aliments et nutrition; et vi) diversification de l'agriculture, l'accent étant

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
d'assistance technique en Haïti. La sous-région de l'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine: ▪ a défini les priorités suivantes: ○ agriculture familiale; ○ développement rural territorial; ○ gestion intégrée de l'eau; ○ santé végétale et animale et sécurité sanitaire des aliments; ○ développement durable de l'élevage, en particulier de la production animale artisanale; ○ création d'attaches entre petits exploitants et marchés. ▪ a identifié des thèmes intersectoriels qui devraient être pris en considération dans le cadre de la coopération de la FAO dans la région: ○ développement intégré des ressources humaines en rapport avec l'agriculture; ○ renforcement institutionnel ayant pour objet d'améliorer la capacité d'intervention publique; ○ révision des politiques agricoles dans la région; ○ renforcement des capacités de recherche et d'innovation technologique, gestion des	▪ s'est félicitée de la cohérence entre les domaines prioritaires proposés et les objectifs du PDDAA; ▪ a recommandé que la FAO aide les États membres à élaborer des plans d'investissement appropriés.	concerne soient satisfaites et qu'ils puissent tirer parti des possibilités du marché; ○ rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités dans les domaines institutionnel et technique, en particulier à l'intention des pays les moins avancés; ○ application des normes sanitaires et phytosanitaires et notamment des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments, y compris des conventions mondiales; ○ maladies transfrontières des animaux et des plantes; ○ situations d'urgence et relèvement; ○ interface entre le changement climatique et le développement de l'agriculture et des zones rurales; ○ égalité des sexes; ○ conservation et gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques; ○ gestion durable des forêts.	mis sur la productivité animale, l'aquaculture et la gestion durable des forêts.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
connaissances et accès à l'information, moyennant la création de liens institutionnels régionaux; ○ renforcement de la vulgarisation, de la formation et du transfert de technologies au profit des petits producteurs; ○ réflexion et consensus sur les concepts ayant trait à l'agriculture familiale; ○ renforcement des capacités institutionnelles pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le domaine de l'agriculture; ○ renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de nouveaux modes de financement. La sous-région de l'Amérique du Sud: ▪ a défini les priorités suivantes: ○ droit à une alimentation adéquate; ○ agriculture familiale; ○ développement rural; ○ technologies sociales; ○ qualité et sécurité sanitaire; ○ changement climatique; ○ diversité biologique.			

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
▪ a aussi défini les deux thèmes transversaux suivants: égalité hommes-femmes et jeunesse.			

ANNEXE 2: EXTRAITS DES RAPPORTS DES QUATRE CONFÉRENCES RÉGIONALES TENUES DE JUIN A OCTOBRE 2010 ET LIÉES AUX PRIORITÉS

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
1. Processus et documentation			
Le Comité: - a considéré: que tous les thèmes indiqués par le Secrétariat étaient importants; que l'établissement des priorités était nécessaire compte tenu des ressources limitées; et qu'il fallait prendre en compte non seulement les coûts mais aussi les avantages comparatifs, les résultats des travaux précédents et la possibilité de bénéficier de partenariats; - a noté que les travaux portant sur les différents thèmes indiqués devraient se poursuivre au cours du prochain exercice biennal dans une optique de moyen terme.	Le Comité: - a admis que le processus d'établissement de priorités pour 2012-2013 serait un processus de transition inscrit dans le nouveau cadre axé sur les résultats; - a recommandé que les futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, pour chaque objectif stratégique, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats organisationnels, les principales évaluations et le travail entrepris en partenariat; - a reconnu que des recherches d'informations complémentaires concernant les priorités étaient en cours aux plans régional, sous-régional et national; - a insisté sur l'importance des activités de la FAO s'agissant des fonctions essentielles que sont l'établissement de normes mondiales, les statistiques,	Le Comité: - a admis que le processus d'établissement de priorités pour 2012-2013 serait un processus de transition inscrit dans le nouveau cadre axé sur les résultats. - a recommandé que les futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats organisationnels, les principales évaluations, les considérations de coûts et le travail entrepris en partenariat; - a estimé que les indicateurs de résultats opérationnels doivent porter sur les résultats de l'Organisation et inclure des informations de référence; - a reconnu que des informations complémentaires concernant les priorités étaient rassemblées aux niveaux national, sous-régional et régional;	Le Comité: - a approuvé son programme de travail et budget pour 2010-2011; - a recommandé que le programme de travail et budget 2012-2013 proposé pour le Comité de la sécurité alimentaire (CSA) soit examiné d'une manière plus approfondie par le Bureau; - a décidé de les soumettre pour examen à la FAO, au FIDA et au PAM conformément à leurs règlements financiers respectifs.

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	les conseils en matière de politiques, le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et le transfert de technologies, et il a souligné combien il était important de dicter des orientations sur les priorités et les domaines que le Comité de l'agriculture devrait privilégier, en particulier compte tenu des ressources limitées dont il dispose.	a souligné combien il était important de fournir des orientations à la FAO sur les priorités et les domaines prioritaires, compte tenu notamment des ressources limitées mises à disposition.	
2. Priorités de fond			
Objectif stratégique G Activités liées à l'élaboration de stratégies et de politiques: - pour appuyer l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur (mentionné également par la Conférence régionale pour l'Afrique); - pour favoriser les investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement; - pour renforcer les politiques commerciales de l'Afrique afin de réduire la dépendance alimentaire; - pour lutter contre l'instabilité des marchés et son incidence sur la sécurité alimentaire.	Objectif stratégique A Le Comité a approuvé les domaines prioritaires à privilégier et l'avantage comparatif de la FAO concernant les thèmes suivants: - intensification et diversification durables de la production agricole; - surveillance et suivi des ravageurs transfrontières des plantes et lutte contre ces ravageurs; - instruments internationaux de protection des végétaux, en particulier la Convention internationale de protection des végétaux (CIPV); - ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les systèmes semenciers;	Objectif stratégique E 01 - Améliorer le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, aider les pays à renforcer leurs capacités de fournir des estimations fiables pour des paramètres clés et faciliter l'accès des pays à des produits et des outils normalisés pour la télédétection appliquée aux forêts. - Apporter un soutien aux pays pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales et élaborer des méthodologies qui conviennent dans ce domaine. Objectif stratégique E 02 - Renforcer le Comité des forêts et ses liens avec les commissions forestières régionales afin d'accroître la pertinence, la visibilité et la participation des représentants des pays.	Le Comité a fait sienne la proposition d'élaborer un cadre fondé sur les résultats pour le Comité de la sécurité alimentaire (CSA), qui soit cohérent avec les priorités organisationnelles des institutions dont le siège est à Rome (et d'autres). Ce cadre prendrait la forme d'un programme de travail pluriannuel qu'il serait souhaitable de présenter à la trente-septième session du CSA en 2011.

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	▪ transfert de technologies et renforcement des capacités pour améliorer la productivité en mettant l'accent sur les petits exploitants. Objectif stratégique B Le Comité ▪ a approuvé les domaines d'activité prioritaires et recommandé qu'une attention particulière soit portée sur les domaines suivants: ○ prophylaxie des maladies animales et des maladies humaines en rapport avec les animaux, lutte contre ces maladies et collecte et analyse de données y relatives; ○ approche de ces questions, ainsi que de la collaboration interinstitutions, suivant le principe « une seule santé »; ○ maladies animales transfrontières, par le biais du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) et des systèmes efficaces d'alerte rapide, en soulignant l'avantage comparatif de la FAO; ○ amélioration du renforcement des capacités. ▪ a recommandé que des efforts coordonnés soient engagés en rapport avec l'objectif stratégique I pour	▪ Encourager la collaboration et la coordination entre les membres du Partenariat sur les forêts et s'efforcer de simplifier l'échange de rapports entre les divers processus internationaux. ▪ Coopérer avec des acteurs du Partenariat sur les forêts pour mobiliser davantage de ressources financières auprès des sources les plus diverses pour contribuer à la gestion durable des forêts et au renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment en utilisant plus efficacement les ressources financières consacrées aux forêts et en s'efforçant de tirer un parti maximum des avantages tirés de la gestion durable des forêts et des nouvelles possibilités de financement comme celles qui sont liées à l'initiative REDD qui prévoit des incitations financières pour les mesures de réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.) Objectif stratégique 03 ▪ Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux participatifs et ouverts ainsi que des stratégies de financement pour appuyer la gestion durable des forêts en mettant la priorité sur l'intégration intersectorielle.	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	aborder le continuum situation d'urgence/opérations de relèvement/développement et avec l'objectif stratégique A sur l'amélioration de la qualité des produits d'alimentation animale et la gestion des ressources agropastorales pour une production animale durable accrue. ▪ a souligné que les aspects institutionnels, politiques et techniques de l'incidence du développement et de la croissance rapides du secteur de l'élevage sur: (a) la sécurité alimentaire/l'atténuation de la pauvreté, (b) la santé publique et animale et (c) la gestion des ressources naturelles (y compris l'eau), exigeaient d'être clarifiés. Objectif stratégique D Le Comité a approuvé les domaines d'action prioritaires et: ▪ estimé que les activités normatives du Codex Alimentarius de la FAO et de l'OMS étaient très importantes; ▪ souligné que la sécurité sanitaire des aliments devait continuer d'être un domaine prioritaire à cause de son incidence sur la santé du consommateur et le commerce alimentaire international; ▪ a mis en relief l'importance du programme de la FAO sur le renforcement des capacités dans le	▪ Appuyer les communautés forestières et d'autres approches participatives dans le secteur des forêts en s'efforçant de résorber les goulets d'étranglement que sont, par exemple, les arrangements fonciers. ▪ Aider les institutions forestières publiques à améliorer les services qu'elles fournissent, y compris l'éducation forestière. ▪ Aider les pays à élaborer des approches innovantes pour améliorer la gouvernance des forêts. ▪ Appuyer les programmes forestiers nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances. ▪ Accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. Objectif stratégique E 04 ▪ Mieux faire comprendre le rôle et les outils de la gestion durable des forêts et des arbres dans une perspective environnementale plus large, en mettant en évidence les fonctions multiples des forêts et les exigences dont elles font l'objet, notamment dans le contexte du changement climatique. ▪ Élaborer des directives sur les pratiques optimales concernant des questions prioritaires; et réviser et adapter les directives existantes en vue	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	domaine de la sécurité sanitaire des aliments, qui permet de créer des institutions nationales et d'appuyer les efforts consentis par les pays en développement pour appliquer les normes, les directives et les recommandations du Codex et pour participer plus efficacement à ses activités; ▪ a salué le travail sur le programme EMPRES et la sécurité sanitaire des aliments et son intégration dans le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) administré par la FAO et l'OMS, ainsi que le travail sur la définition d'orientations relatives à l'investissement dans les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments à l'usage des responsables politiques nationaux. Objectif stratégique F Le Comité a approuvé les domaines d'action prioritaire et: ▪ a apprécié les travaux proposés sur la gestion intégrée des ressources naturelles ainsi que les directives volontaires relatives à la gouvernance responsable de la tenure des terres et d'autres ressources naturelles; ▪ a demandé que le travail sur la Plateforme sur l'eau soit entamé au cours du prochain exercice biennal; ▪ a estimé impératif de renforcer les	de renforcer les capacités des pays en matière de mise en œuvre sur le terrain. ▪ Aider les pays à participer aux partenariats nationaux, régionaux et internationaux entre autres sur la gestion durable des forêts, la remise en état des paysages, les forêts modèles, REDD-plus. Objectif stratégique E 05 ▪ Aider les pays à renforcer les capacités des communautés à accéder aux marchés des produits ligneux et non ligneux issus d'une gestion durable afin d'améliorer les moyens d'existence, en particulier dans les communautés pauvres. ▪ Diffuser les outils et les méthodes permettant d'augmenter la valeur des forêts, de leurs produits et services. ▪ Renforcer le rôle des forêts en développant et en encourageant le développement durable et une économie verte. Objectif stratégique E 06 ▪ Aider les pays à intégrer les considérations touchant au changement climatique dans les politiques forestières et les pratiques de gestion. ▪ Renforcer la coopération et la constitution de partenariats dans le domaine de la gestion des bassins	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	capacités relatives aux ressources hydriques et foncières, aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets; ▪ a invité la FAO à jouer un rôle actif dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en coordination avec d'autres organisations concernées, et à fournir des avis scientifiques aux instances de débat pertinentes. Objectif stratégique G: Le Comité: ▪ a réaffirmé l'importance des travaux sur les stratégies et les politiques en faveur des petits producteurs, l'accent étant mis sur l'accroissement durable de la production agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'éliminer la pauvreté; ▪ a reconnu qu'il était nécessaire de conduire des activités sur le développement rural et l'insertion, en prenant en compte le rôle primordial des institutions rurales et des programmes d'emploi (en particulier pour les jeunes et les chômeurs saisonniers).; ▪ a souligné l'importance du travail sur les entreprises agro-alimentaires et les agro-industries rurales, en particulier les petites et moyennes entreprises,	versants en donnant la priorité à l'élaboration de politiques et d'arrangements institutionnels, voire de mécanismes économiques novateurs tels que les rémunérations des services rendus par l'environnement. ▪ Aider les pays à lutter contre la désertification, et encourager la remise en état, le reboisement et la valorisation des terres dégradées. ▪ Appuyer les efforts déployés par les régions pour établir des partenariats stratégiques dans les domaines de la conservation, de la gestion durable et de la restauration des forêts sachant qu'il s'agit d'une contribution essentielle au développement rural durable et à l'adaptation au changement climatique.	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	notamment dans l'optique de créer des emplois ruraux. Objectif stratégique H Concernant la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le Comité: ▪ a réaffirmé la priorité du travail de la FAO dans le domaine des statistiques s'agissant d'améliorer tant la collecte de données que leur accès; ▪ a appuyé les travaux relatifs à la mise en oeuvre des directives volontaires sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation au niveau national tout en confirmant son soutien au renforcement des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire, qui devraient intégrer des aspects liés à la nutrition; ▪ a réaffirmé l'importance des partenariats entre les organisations dont le siège est à Rome et avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) dans ce domaine pour éviter les chevauchements et favoriser les synergies; ▪ a mis en avant le renforcement des capacités des États membres pour la création de réseaux de savoirs pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.		

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
	Objectif stratégique I Le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'établir des synergies entre l'objectif stratégique I et les huit autres objectifs stratégiques pour passer plus facilement de la phase du secours et de l'urgence à celle du redressement et du développement. Objectif stratégique K Le Comité a réaffirmé combien il était important d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans les activités techniques et institutionnelles de tous les autres objectifs stratégiques de l'Organisation, y compris dans les avis qu'elle fournit aux pays membres. Objectif stratégique L Le Comité a approuvé les domaines d'activités prioritaires et: ▪ a souligné l'importance d'une approche déterminée par les pays et de la collaboration avec des institutions financières régionales et internationales; ▪ a insisté sur l'importance de l'aide octroyée par la FAO aux pays membres pour planifier leurs investissements dans l'agriculture.		